



Session de 2016  
Débat de haut niveau  
Point 5 de l'ordre du jour

**Déclaration ministérielle issue du débat de haut niveau tenu par le Conseil économique et social à sa session de 2016 sur le thème annuel intitulé « Mettre en œuvre le programme de développement pour l'après-2015 : concrétiser les engagements »**

**Déclaration ministérielle du Forum politique de haut niveau pour le développement durable organisée sous les auspices du Conseil économique et social en 2016 sur le thème intitulé « Ne pas faire de laissés-pour-compte »**

Nous, ministres et hauts représentants, réunis au Siège de l'Organisation des Nations Unies à New York,

1. *Nous nous engageons* à ne pas faire de laissés-pour-compte dans le cadre de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. À l'occasion de ce premier Forum politique de haut niveau pour le développement durable organisé à l'issue de l'adoption historique du Programme, nous soulignons que les 17 objectifs de développement durable et les 169 cibles qui y sont associées doivent être atteints dans l'intérêt de tous les pays et de tous les peuples ainsi que de toutes les composantes de la société. Nous soulignons que le Programme 2030 est axé sur l'être humain et est universel et porteur de changement et que ses objectifs et ses cibles sont intégrés et indivisibles et concilient les trois dimensions du développement durable – économique, sociale et environnementale. Il s'agit d'un plan d'action axé sur l'être humain, la planète et la prospérité qui vise également à renforcer la paix universelle dans une liberté plus grande et dont l'exécution est confiée à tous les pays et à toutes les parties prenantes dans le cadre d'un partenariat collaboratif. Nous réaffirmons tous les principes énoncés dans le Programme et nous réaffirmons également que l'élimination de la pauvreté sous toutes ses formes et dans toutes ses dimensions, y compris l'extrême pauvreté, constitue le plus grand défi auquel l'humanité doit faire face et qu'il s'agit d'une condition indispensable au développement durable;

2. *Nous soulignons* que le Forum politique de haut niveau a pour mission de formuler des orientations politiques, des avis et des recommandations aux fins de la

Commentaire [Start1]: <<ODS JOB NO>>N1624167F<<ODS JOB NO>>  
<<ODS DOC SYMBOL1>>E/HLS/2016/1<<ODS DOC SYMBOL1>>  
<<ODS DOC SYMBOL2>><<ODS DOC SYMBOL2>>



concrétisation des engagements pris en faveur du développement durable et qu'il joue un rôle central en ce qui concerne la supervision d'un ensemble de mécanismes de suivi et d'examen du Programme 2030 au niveau mondial, travaillant pour cela en concertation avec l'Assemblée générale, le Conseil économique et social et d'autres organes et Forums, dans le respect de leur mandat respectif. Le Forum facilitera notamment la mise en commun des données d'expérience et des pratiques de référence et promouvra la cohérence et la coordination des politiques de développement durable à l'échelle du système, en partant du principe que le Programme 2030 s'applique à tous, compte tenu des particularités, des capacités et des niveaux de développement de chaque pays et de la marge de décision qui revient à chacun d'entre eux, et qu'il doit être mis en œuvre conformément aux devoirs et aux droits souverains des pays au regard du droit international et de la Charte des Nations Unies;

3. *Nous accueillons favorablement les premières mesures qui ont été prises pour mettre en œuvre le Programme 2030 à tous les niveaux, mesures qui s'inscrivent dans le prolongement des progrès accomplis dans le cadre des objectifs du Millénaire pour le développement et dont elles visent à achever la réalisation.* Nous sommes encouragés par ces mesures, prises dès la première année, et nous attendons avec intérêt de nouveaux progrès touchant notamment la revitalisation et le renforcement du Partenariat mondial pour le développement durable, la mise en concordance des politiques existantes avec le nouveau plan d'action mondial, le renforcement de la cohérence et de l'intégration des politiques et de l'action du système en vue d'atteindre les objectifs et les cibles de développement durable, les réponses qui seront apportées aux problèmes existants ou qui font leur apparition, le renforcement des capacités nationales aux fins de la prise de décisions reposant sur des faits et des données, et l'instauration d'environnements porteurs axés sur la participation et la coopération à tous les niveaux. Nous prenons note avec intérêt du premier rapport annuel du Secrétaire général sur les objectifs de développement durable;

4. *Nous avons examiné le thème retenu en 2016 par le Forum politique de haut niveau pour le développement durable, « Ne pas faire de laissés-pour-compte », et nous soulignons à cet égard que la dignité de l'être humain est fondamentale et que nous nous employons à aider les plus démunis et les plus vulnérables en premier.* Soucieux de ne pas faire de laissés-pour-compte, nous nous attachons à éliminer la faim et la pauvreté et à parvenir de façon intégrée au développement durable dans ses trois dimensions, à savoir la croissance économique pour tous, la protection de l'environnement et l'inclusion sociale. Nous veillerons à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes et des filles. Nous nous attacherons également à promouvoir des sociétés pacifiques et inclusives, nous respecterons et défendrons tous les droits de l'homme et nous plaiderons en faveur d'un système économique mondial équitable qui ne laissera de côté aucun pays, aucun peuple et aucun individu, en garantissant un travail décent et des moyens de subsistance productifs pour tous, tout en préservant la planète pour nos enfants et les générations futures. Nous œuvrons à l'édification d'un monde pacifique, affranchi de la peur, de la violence et du terrorisme. Nous nous engageons à faire de ce monde une réalité;

5. *Nous nous engageons, dans le cadre des mesures prises pour ne pas faire de laissés-pour-compte, à faire porter notre action sur les domaines dans lesquels les obstacles sont les plus nombreux, notamment en veillant à associer les plus démunis*

aux activités que nous entreprenons. Nous jugeons crucial de protéger et d'autonomiser les personnes les plus vulnérables. Nous rappelons que les personnes dont les besoins sont pris en compte dans le Programme 2030 englobent les enfants, les adolescents, les jeunes, les personnes handicapées, les personnes vivant avec le VIH/sida, les personnes âgées, les peuples autochtones, les réfugiés, les déplacés, les migrants et les personnes vivant dans des zones touchées par des situations d'urgence humanitaire ou dans des zones en proie à un conflit ou au terrorisme;

6. *Nous soulignons* que nous sommes résolus à ce qu'il n'y ait pas de laissés-pour-compte et, à cet égard, nous nous engageons véritablement à instaurer un monde libéré de la pauvreté, de la faim, de la maladie, du besoin et de la dégradation de l'environnement, où chacun peut s'épanouir; un monde où chacun sait lire, écrire et compter, un monde où chacun jouit d'un accès équitable à une éducation de qualité à tous les niveaux, aux soins de santé et à la protection sociale, où la santé physique et mentale et le bien-être social sont assurés, un monde où les engagements que nous avons pris concernant le droit fondamental à l'eau potable et à l'assainissement sont tenus et où il y a une meilleure hygiène; un monde où il y a des aliments en quantité suffisante pour tous et où chacun peut se nourrir de manière saine et nutritive, quels que soient ses moyens;

7. *Nous estimons* qu'il ne saurait y avoir de développement durable sans paix et sans sécurité et, qu'inversement, la paix et la sécurité sont en danger en l'absence de développement durable. Le Programme 2030 reconnaît la nécessité d'édifier des sociétés pacifiques, justes et inclusives, qui offrent à tous un accès à la justice dans des conditions d'égalité et qui soient fondées sur le respect des droits de l'homme (y compris le droit au développement), un véritable état de droit et une bonne gouvernance à tous les niveaux, et sur des institutions transparentes, efficaces et responsables. Il prend en compte les facteurs tels que les inégalités, la corruption, la mauvaise gouvernance et les transferts illicites de fonds et d'armes qui engendrent la violence, l'insécurité et l'injustice. Nous devons redoubler d'efforts pour régler ou prévenir les conflits et aider les pays qui sortent d'un conflit, notamment en veillant à ce que les femmes soient associées aux mesures de consolidation de la paix et d'édification de l'État. Nous lançons un appel pour que soient adoptées de nouvelles mesures et engagées de nouvelles actions visant, conformément au droit international, à supprimer les obstacles au plein exercice du droit à l'autodétermination des peuples sous domination coloniale ou sous occupation étrangère, qui continuent de nuire au développement économique et social de ces peuples ainsi qu'à leur environnement;

8. *Nous soulignons* que le respect universel des droits de l'homme et de la dignité humaine, de la paix, de la justice, de l'égalité et de la non-discrimination est au cœur de notre engagement consistant à ne pas faire de laissés-pour-compte. Notre engagement porte également sur le respect de la race, de l'ethnicité et de la diversité culturelle et sur une égalité des chances qui permette de réaliser pleinement le potentiel humain et de partager la prospérité. Nous sommes attachés à un monde qui investit dans ses enfants et dans sa jeunesse et où chaque enfant grandit à l'abri de la violence et de l'exploitation sous toutes leurs formes. Nous aspirons à un monde où l'égalité des sexes sera une réalité pour chaque femme et chaque fille et où tous les obstacles juridiques, sociaux et économiques à leur autonomisation seront levés. Nous œuvrerons à l'édification d'un monde dans lequel les jeunes – hommes et femmes – seront des agents essentiels du changement et bâtiront un avenir meilleur pour eux-mêmes et les sociétés dans lesquelles ils évoluent, aidés en cela par une

culture de l'innovation, de la viabilité et de l'inclusion; un monde juste, équitable, tolérant, ouvert, créatif et socialement inclusif où les sociétés ne feront pas de laissés-pour-compte et où les besoins des plus vulnérables seront satisfaits;

9. *Nous soulignons également* notre volonté d'édifier un monde dans lequel chaque pays jouit d'une croissance économique soutenue, partagée et durable, et où le principe d'un travail décent pour tous est une réalité, un monde où les modes de consommation et de production et l'utilisation de toutes les ressources naturelles sont durables; un monde dans lequel le développement est respectueux du climat et de la biodiversité, un monde dans lequel nous régénérons, protégeons et exploitons de façon viable tous les écosystèmes, un monde dans lequel nous renforçons la coopération de façon à éviter de dégrader l'environnement et dans lequel nous nous engageons en faveur de la résilience et de la réduction des risques de catastrophe; un monde dans lequel les établissements humains et l'utilisation de la technologie sont ouverts à tous, sûrs, résilients et durables et dans lequel chacun a accès à des systèmes de transport et à des systèmes énergétiques sûrs, d'un prix abordable, fiables et viables; un monde où l'humanité vit en harmonie avec la nature et où la faune et la flore sauvages et les autres espèces vivantes sont protégées;

10. *Nous soulignons* en outre que le fait de parvenir à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes et des filles apportera une contribution capitale à la réalisation de l'ensemble des objectifs et des cibles. Les femmes et les filles doivent avoir accès, sur un pied d'égalité avec les hommes et les garçons, à une éducation de qualité à tous les niveaux, aux services de santé, aux ressources économiques et naturelles et à la vie civile et politique active, et avoir les mêmes chances d'accéder à l'emploi, aux postes de direction et à la prise de décisions à tous les niveaux. Nous nous efforcerons d'investir davantage dans la réduction des inégalités entre les sexes et dans le renforcement des institutions qui soutiennent l'égalité des sexes et l'autonomisation de toutes les femmes et de toutes les filles aux plans mondial, régional et national. Nous œuvrons à l'édification d'un monde dans lequel toutes les formes de discrimination et de violence à l'égard des femmes et des filles seront éliminées, y compris avec le soutien actif des hommes et des garçons. Il est crucial que le principe de l'égalité des sexes soit systématiquement pris en compte dans la mise en œuvre du Programme 2030;

11. *Nous accueillons favorablement* les nombreux apports faits par les organismes des Nations Unies et des organes et Forums intergouvernementaux à la mise en œuvre du Programme 2030, en particulier ceux de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social, du système des Nations Unies pour le développement et des institutions spécialisées des Nations Unies. Dans le cadre du débat de haut niveau du Conseil économique et social, nous accueillons favorablement les travaux du Conseil, y compris ceux de ses commissions techniques et régionales et de ses autres mécanismes, qui ont été guidés par le thème intitulé « Mettre en œuvre le programme de développement pour l'après-2015 : concrétiser les engagements ». Le Conseil joue un rôle central à l'appui des mesures que nous prenons pour veiller à ce qu'il n'y ait pas de laissés-pour-compte, notamment en s'intéressant aux problèmes nouveaux ou existants, en facilitant la participation de diverses parties prenantes et en favorisant la cohérence et la coordination de l'action du système. Entre autres activités touchant la mise en œuvre du Programme 2030, nous soulignons les apports majeurs faits par le Forum de la jeunesse, le Forum des partenariats et le Forum pour la coopération en matière de développement; les contributions apportées à l'occasion des débats consacrés par

le Conseil aux activités opérationnelles, à l'intégration et aux affaires humanitaires; les contributions faites à l'occasion des réunions extraordinaires du Conseil sur les inégalités, le phénomène El Niño et le virus Zika; les contributions apportées à l'occasion du dialogue sur le positionnement du système des Nations Unies pour le développement à plus longue échéance dans le cadre du Programme 2030, qui a été engagé par le Conseil dans la perspective de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies. Nous attendons avec intérêt les contributions du Conseil et d'autres Forums et organes intergouvernementaux dans les années qui viennent, notamment celles qui porteront sur les examens thématiques consacrés au Programme 2030;

12. *Nous soulignons* l'attention donnée dans le Programme 2030 à la construction d'infrastructures résilientes et au lien particulier avec la promotion d'une industrialisation durable qui profite à tous et la promotion de l'action en faveur de l'innovation, compte tenu du débat thématique qui s'est tenu dans le cadre du débat de haut niveau sur le thème intitulé « Les infrastructures au service du développement durable pour tous ». Nous sommes résolus à combler les lacunes en matière d'infrastructures, notamment en augmentant les investissements et en renforçant encore les capacités dans le cadre d'un schéma directeur cohérent, y voyant là un élément essentiel qui permettra de réduire les inégalités à l'intérieur des pays et entre pays. Nous soulignons également que les infrastructures doivent être sûres, accessibles et à dimension humaine et promouvoir l'intégration économique et le raccordement, de sorte qu'il n'y ait pas de laissés-pour-compte;

13. *Nous savons* que l'ampleur et la portée du Programme 2030 appellent un Partenariat mondial pour le développement durable revitalisé et renforcé qui en assurera la mise en œuvre, dans un esprit de solidarité mondiale, faisant en particulier intervenir les plus pauvres et les personnes vulnérables. Nous entendons agir dans ce sens sans réserve aucune et nous nous emploierons à concrétiser tous les engagements, en coopération avec toutes les parties prenantes. La fourniture de moyens de mise en œuvre, notamment ceux qui sont énoncés au titre de l'objectif 17 et de chacun des objectifs de développement durable, complétée par les politiques et les mesures concrètes exposées dans le Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement, qui fait partie intégrante du Programme 2030, est indispensable si nous voulons atteindre nos objectifs ambitieux et veiller à ce qu'il n'y ait pas de laissés-pour-compte;

14. *Nous nous félicitons* à cet égard, notamment, de la tenue du premier Forum du Conseil économique et social sur le financement du développement; nous prenons note des conclusions et recommandations convenues au niveau intergouvernemental qui y ont été adoptées, et comptons que de nouveaux progrès seront accomplis dans le suivi. Nous accueillons avec satisfaction les travaux de l'Équipe spéciale interorganisations des Nations Unies. Nous nous félicitons des progrès accomplis dans le démarrage des activités des trois composantes du Mécanisme de facilitation des technologies et de la tenue du premier Forum de collaboration multipartite sur la science, la technologie et l'innovation pour la réalisation des objectifs de développement durable, deux éléments importants qui contribuent notamment à faciliter la mise au point, le transfert et la diffusion des technologies permettant d'atteindre les objectifs de développement durable. Nous attendons avec intérêt la création de la plateforme en ligne du Mécanisme. Nous

nous félicitons également des progrès réalisés dans les activités de la Banque de technologies;

15. *Nous soulignons* qu'il importe que la mise en œuvre, le suivi et l'examen du Programme 2030 se fassent de façon participative et inclusive à tous les niveaux. Nous sommes conscients que ces responsabilités incombent au premier chef aux gouvernements. Nous sommes également conscients que les parlements, les autorités infranationales et toutes les autres parties prenantes concernées, y compris le secteur privé, la société civile, les milieux universitaires et les organisations philanthropiques, ont un rôle à jouer. Leur participation garantit l'application du principe de notre responsabilité vis-à-vis de nos citoyens et accroît l'efficacité de notre action, en favorisant les effets de synergie, les partenariats multipartites, la coopération internationale, l'échange de bonnes pratiques et l'apprentissage mutuel. Nous nous félicitons de la participation des grands groupes et des autres parties prenantes concernées au Forum politique de haut niveau et des contributions qu'ils y ont apportées et nous les invitons à continuer de s'engager pour faire en sorte que personne ne soit laissé pour compte;

16. *Nous soulignons* que, pour faire en sorte que personne ne soit laissé pour compte, nous devons disposer de données ventilées par catégorie de haute qualité qui soient accessibles, actualisées et fiables et qui nous permettent notamment de recenser les inégalités. De telles données devraient permettre de mesurer la pauvreté sous toutes ses formes et dans toutes ses dimensions, ainsi que les progrès accomplis en matière de développement durable, de mettre en lumière les inégalités, les lacunes, les progrès et les difficultés récurrentes, de trouver des solutions innovantes et d'orienter la mise en œuvre du Programme 2030 à tous les niveaux. Nous nous efforcerons de mettre au point des indicateurs plus globaux qui soient complémentaires du produit intérieur brut. Nous demandons instamment aux gouvernements et aux organisations internationales, à savoir les organismes des Nations Unies, les institutions financières internationales et les autres parties prenantes, d'aider les pays en développement à renforcer leurs capacités dans les domaines de la collecte, de la ventilation par catégorie, de l'analyse et de la diffusion de données à tous les niveaux, sachant que l'examen global du Programme 2030 sera essentiellement fondé sur des sources officielles de données nationales. Nous nous félicitons que la Commission de statistique ait décidé d'adopter le cadre mondial d'indicateurs relatifs aux objectifs et cibles de développement durable établi par le Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable, cadre qui constitue un point de départ concret, et dont nous attendons avec intérêt la mise en œuvre et les améliorations continues, effectuées dans un esprit de transparence et d'ouverture;

17. *Nous saluons* les 22 pays<sup>1</sup> qui ont présenté des examens nationaux volontaires au Forum politique de haut niveau en 2016, et soulignons l'engagement et le sens des responsabilités exemplaire dont ils ont fait preuve en prenant leurs premières mesures visant à mettre en œuvre le Programme 2030, qu'ils ont notamment intégré à leurs stratégies nationales de développement et de développement durable. Les examens menés par les pays au niveau national

<sup>1</sup> L'Allemagne, la Chine, la Colombie, l'Égypte, l'Estonie, la Finlande, la France, la Géorgie, Madagascar, le Maroc, le Mexique, le Monténégro, la Norvège, l'Ouganda, les Philippines, la République bolivarienne du Venezuela, la République de Corée, le Samoa, la Sierra Leone, la Suisse, le Togo et la Turquie.

devraient servir de base aux examens volontaires aux niveaux régional et mondial, selon que de besoin. Ces examens peuvent promouvoir la participation de l'ensemble des parties prenantes à la mise en œuvre du Programme, objectif fixé dans le Programme lui-même, et contribuer à ce que les parties prenantes se l'approprient aux niveaux national et infranational, ce qui appuierait notre action visant à ne laisser personne pour compte. Nous soulignons qu'il importe de renforcer les capacités des pays pour ce qui est du suivi et de l'examen, et qu'il serait judicieux de prévoir la fourniture d'une assistance en vue de la préparation des examens nationaux volontaires qui seront présentés au Forum politique de haut niveau, cette assistance pouvant notamment prendre la forme de consignes et de méthodes fournies à ceux qui le souhaitent pour traiter de questions telles que les corrélations entre les divers objectifs de développement durable. Nous encourageons les autres pays à tenir compte des enseignements que l'on peut tirer de l'expérience de ces 22 pays ayant présenté des examens volontaires, et à se porter eux-mêmes volontaires dans les années à venir;

18. *Nous savons* que les instances régionales et sous-régionales peuvent jouer un rôle important dans la mise en œuvre du Programme 2030, y compris pour ce qui est de son suivi et de son examen, notamment en promouvant l'apprentissage par les pairs et la coopération, y compris la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire, selon que de besoin, et en aidant à établir des liens entre la mise en œuvre aux niveaux national et mondial. Nous nous réjouissons à cet égard que des instances régionales et sous-régionales concernées par le développement durable aient été recensées, créées ou convoquées;

19. *Nous soulignons* que la réduction de la vulnérabilité aux changements climatiques est un défi mondial qui nous concerne tous, et en particulier ceux qui vivent dans la pauvreté. Nous prenons acte des effets de synergie entre la mise en œuvre de l'Accord de Paris et celle du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Nous accueillons avec satisfaction l'Accord de Paris, en vertu duquel toutes les parties prendront d'urgence des mesures visant à faire face aux changements climatiques, et nous comptons que cet accord fera promptement l'objet d'une ratification, d'une acceptation, d'une approbation ou d'une adhésion et qu'il entrera en vigueur et sera mis en œuvre rapidement. Nous comptons également que des ressources seront mobilisées pour aider à la mise en œuvre de l'Accord. Nous savons que les pays en développement ont des besoins qui leur sont propres et sommes conscients de leur situation particulière, surtout s'agissant des pays particulièrement vulnérables aux effets néfastes des changements climatiques<sup>2</sup>;

20. *Nous réaffirmons* que chaque pays qui aspire au développement durable doit relever des défis particuliers. Les pays les plus vulnérables, et en particulier les pays africains, les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, méritent une attention particulière; c'est le cas aussi des pays en situation de conflit ou sortant d'un conflit. De nombreux pays à revenu intermédiaire se heurtent aussi à des difficultés graves. Nous nous félicitons à cet égard des progrès réalisés à ce jour et réaffirmons notre appui au Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020, aux Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa), au Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024, et

<sup>2</sup> Comme indiqué dans la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.

réaffirmons qu'il importe de soutenir l'Agenda 2063 de l'Union africaine et le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique pour veiller à ce que personne ne soit laissé de côté. Nous prenons note des principes consacrés dans le New Deal pour l'engagement international dans les États fragiles élaboré par le Groupe g7+, regroupant des pays qui sont ou ont été touchés par des conflits;

21. *Nous attendons avec intérêt* les décisions issues de tous les processus intergouvernementaux en cours et à venir qui contribueront à la mise en œuvre du Programme 2030, y compris, entre autres, celles qui découleront de la Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable (Habitat III), qui se tiendra à Quito en octobre 2016, de la réunion plénière de haut niveau sur la gestion des déplacements massifs de réfugiés et de migrants, qui se tiendra à New York, en septembre 2016, de la treizième Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique, qui se tiendra à Cancún (Mexique) en décembre 2016, et du sommet du G20, qui se tiendra à Hangzhou (Chine) en septembre 2016. Nous recommandons que ces processus et d'autres initiatives, comme par exemple le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030) et le Cadre décennal de programmation concernant les modes de consommation et de production durables, soient axés sur l'objectif que personne ne soit laissé de côté. Nous soulignons qu'étant donné que les objectifs énoncés dans le Programme 2030 sont intégrés et indissociables, il importe de penser la planification stratégique, la mise en œuvre et l'établissement de rapports à l'échelle du système pour garantir la cohérence et l'intégration de l'appui à la mise en œuvre effective du Programme par le système des Nations Unies pour le développement;

22. *Nous souscrivons* aux résultats des consultations organisées sur la portée et la périodicité du Rapport mondial sur le développement durable et la méthodologie sur laquelle il repose, ainsi que sur sa complémentarité avec le rapport sur l'état d'avancement de la réalisation des objectifs de développement durable, comme indiqué à l'annexe à la présente déclaration;

23. *Nous jugeons encourageants* l'enthousiasme, l'esprit d'innovation et le dévouement dont fait preuve le large éventail d'acteurs ayant déjà entrepris de mettre en œuvre le Programme 2030 dans le cadre de partenariats collaboratifs, et ce, en dépit de défis divers qui sont apparus après l'adoption du Programme : c'est la preuve qu'il s'agit d'un Programme des peuples, fait par les peuples et pour les peuples. À cet égard, nous attendons avec intérêt la poursuite de la mise en œuvre inclusive du Programme et demandons instamment à ce que tous les efforts soient faits pour veiller à ce que les plus défavorisés soient les premiers à être aidés et à ce que personne ne soit laissé pour compte.

*43<sup>e</sup> séance plénière  
22 juillet 2016*



**Annexe****Rapport mondial sur le développement durable : portée, périodicité, méthodologie et liens avec le rapport sur l'état d'avancement de la réalisation des objectifs de développement durable**

Nous, ministres et hauts représentants, réunis au Siège de l'Organisation des Nations Unies à New York,

**Portée**

*Rappelant* le paragraphe 83 du Programme de développement durable à l'horizon 2030,

1. *Nous soulignons* que le Rapport mondial sur le développement durable est un élément important du dispositif de suivi et d'examen du Programme de développement durable à l'horizon 2030;

2. *Nous soulignons également* que le Forum politique de haut niveau s'inspirera du Rapport mondial sur le développement durable, qui mettra en évidence les liens entre science et politique générale et fournira aux décideurs un solide instrument fondé sur des données d'observation qui leur servira à promouvoir l'élimination de la pauvreté et le développement durable. Le rapport sera mis à la disposition d'un large éventail de parties prenantes, y compris des entreprises, la société civile ainsi que le grand public;

3. *Nous tenons à ce que* le Rapport présente des preuves scientifiques de façon multidisciplinaire, en tenant compte des trois dimensions du développement durable, afin de refléter le caractère universel, indivisible et intégré du Programme 2030. Parce qu'il a une visée universelle, le Rapport devrait également tenir compte de la dimension régionale, ainsi que des pays ayant une situation particulière. Il fournira des informations sur l'état du développement durable au niveau mondial d'un point de vue scientifique, ce qui facilitera la mise en œuvre du Programme 2030, mettra en lumière les enseignements tirés de l'expérience, les difficultés et les questions, tendances et mesures nouvelles. Il devrait également reposer sur une méthode intégrée et examiner les options permettant de maintenir l'équilibre entre les trois dimensions du développement durable, ces options devant être conformes au Programme 2030 pour en orienter la mise en œuvre;

**Périodicité**

4. *Nous décidons* qu'un rapport complet et approfondi sera établi tous les quatre ans pour orienter les travaux du Forum politique de haut niveau organisé sous les auspices de l'Assemblée générale;

5. *Nous décidons également* que dans le souci de renforcer les rapports entre science et politiques au Forum politique de haut niveau organisé sous les auspices du Conseil économique et social, les scientifiques travaillant à l'élaboration du Rapport pourraient être invités à contribuer aux débats chaque année, y compris sur le thème du Forum;

### **Méthode**

6. *Nous soulignons* que les grands principes guidant la méthode appliquée aux fins du Rapport devraient être l'objectivité, l'indépendance, la transparence, l'ouverture, la diversité, l'excellence et l'intégrité scientifiques et l'intérêt pratique. Le Rapport est l'aboutissement d'un dialogue constant entre des scientifiques spécialisés dans tous les aspects du développement durable dans le monde. Choisis dans le souci d'une représentation géographique équilibrée, ces scientifiques étudient les évaluations existantes, y compris les rapports sur le développement durable émanant de diverses sources, dont des organismes des Nations Unies, et centralisent des informations jusque-là éparses;

7. *Nous demandons* donc la création d'un groupe de scientifiques indépendants qui sera chargé de rédiger le Rapport mondial sur le développement durable, qui sera établi tous les quatre ans. Ce groupe se composera de 15 experts issus de divers milieux, disciplines scientifiques et institutions, et sa composition tiendra compte des impératifs d'équilibre géographique et de parité des sexes. Pour chaque édition du Rapport, un nouveau groupe de scientifiques indépendants sera constitué par le Secrétaire général à l'issue de consultations ouvertes, transparentes et sans exclusive avec les États Membres, lesquels pourront proposer des candidatures à cet effet. Le groupe commencera ses travaux d'ici à la fin de 2016. Il sera épaulé par une équipe de préparation coprésidée par des représentants du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies, de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, du Programme des Nations Unies pour l'environnement, du Programme des Nations Unies pour le développement, de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement et de la Banque mondiale, et bénéficiera d'un appui logistique fourni par le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies. L'équipe de préparation coordonnera les contributions des réseaux existants, représentant les organismes des Nations Unies, le secteur privé, la société civile et les milieux universitaires. Les contributions peuvent également être publiées chaque année sur la plate-forme en ligne du Forum politique de haut niveau;

### **Liens avec le rapport sur l'état d'avancement de la réalisation des objectifs de développement durable**

8. *Nous savons* que le rapport sur l'état d'avancement de la réalisation des objectifs de développement durable et le Rapport mondial sur le développement durable sont des documents distincts mais complémentaires et qu'ils contribuent tous deux à nourrir les débats du Forum politique de haut niveau depuis des perspectives différentes. Le Forum politique de haut niveau tiendra compte du rapport sur l'état d'avancement de la réalisation des objectifs de développement durable QUI doit être établi chaque année par le Secrétaire général, en coopération avec les organismes des Nations Unies, sur la base du cadre mondial d'indicateurs et des données produites par les systèmes statistiques nationaux ainsi que des informations recueillies à l'échelle régionale. Le Forum travaillera également sur la base des informations fournies dans le Rapport mondial sur le développement durable, qui sera plus scientifique et analytique et mettra l'accent sur les liens entre sciences et politiques.